



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/78
S/1999/420
14 avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
Point 161 de la liste préliminaire*
MESURES VISANT À ÉLIMINER
LE TERRORISME INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 13 avril 1999, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la traduction anglaise de la note verbale datée du 12 avril 1999 que le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a adressée à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran au sujet de l'assassinat du général de division Ali Sayyad Shirazi, chef adjoint de l'état-major interarmées de la République islamique d'Iran, le 10 avril 1999 en face de sa résidence, par le groupe terroriste MKO basé en Iraq.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 161 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mehdi DANESH-YAZDI

* A/54/50.

ANNEXE

Note verbale datée du 12 avril 1999, adressée à l'ambassade
de l'Iraq à Téhéran par le Ministère des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments à l'ambassade de l'Iraq à Téhéran et a l'honneur de lui faire part de ce qui suit :

Le groupe terroriste MKO, dont le quartier général est à Bagdad, a revendiqué la responsabilité de l'acte terroriste qui a eu pour résultat le martyre du général de division Ali Sayyad Shirazi, un des plus hauts gradés des forces armées de la République islamique d'Iran, en face de sa résidence à Téhéran, le 10 avril 1999.

Étant donné que ce groupe planifie ses actes terroristes à Bagdad et que de tels actes, qui compromettent la sécurité de la République islamique d'Iran, pays voisin de l'Iraq, n'ont pu être planifiés sans coordination avec les autorités iraqiennes, le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran élève une vive protestation contre le fait que l'Iraq accueille et organise le groupe terroriste MKO, lui fournit des moyens matériels et se rend complice de ses activités. Le Ministère des affaires étrangères invite le Gouvernement iraquien à identifier et à extradier les personnes responsables de l'organisation de cet acte terroriste et à cesser d'organiser ce groupe terroriste et d'en être le complice.

La République islamique d'Iran se réserve le droit de recourir à la légitime défense afin de préserver sa sécurité contre les actes terroristes.
